

ANNEXE A - RÈGLEMENT 2021-01

CONVENTION D'ADHÉSION AU DÉBIT PRÉAUTORISÉ (DPA)

(Remplir un formulaire par propriété)

Veuillez remplir ce formulaire et joindre UN SPÉCIMEN DE CHÈQUE PERSONNEL PORTANT LA MENTION "ANNULÉ" pour éviter toute erreur de transcription.						
Faire parvenir le tout au SERVICE DE LA TRÉSORERIE: 855, 2e Avenue, VAL-D'OR (Québec) J9P 1W8						
En choisissant l'un des moyens suivants: par la poste OU en le déposant à la réception OU en le déposant dans la boîte située à l'extérieur de l'entrée						
ADHÉSION MODIFICATION ANNULATION REMBOURSEMENT						
Renouveler l'entent	te automatiquemen	it a chaque annee Motif ou e	explication :			
MATRICULE :						
(No. de dossier pou	(No. de dossier pour paiement se retrouve sur le coupon de remise) Nom et prénom du (des) titulaire(s) Téléphone					
		Total Control				
		Adresse				
TITULAIRE (S)	DU COMPTE	Ville Province			Code Postal	
		Situation de la propriété :				
		(voir coupon de remise)		T		
INSTITUTION FINANCIÈRE		Nom de l'institution financière			Téléphone	
		No. de succursale	No. transit		No de compte	
AUTORISATION DE RETRAIT - Taxation annuelle						
J'autorise la Ville de Val-d'Or et l'institution financière désignée à prélever des débits préautorisés (DPA) dans mon compte-chèques, à la fréquence suivante: chaque retrait correspondra au montant total dû en fonction des échéances prévues au compte de taxes annuel pour ma propriété, le tout constituant un débit préautorisé.						
VEUILLEZ CHOISIR PARMI LES OPTIONS SUIVANTES						
1-	4 versements (sans intérêt) selon les échéances et montants inscrits sur le compte de taxes annuel : 1er mars, 1er mai, 1er juillet, 1er septembre.					
2-	Mode de versements égaux (MVE incluant intérêts): maximum de 10 versements					
	Nombre de prélèvements : Fréquence des prélèvements: le de chaque mois					
Date du premier prélèvement :						
N.B. Les intérêts seront payables sur la totalité du solde à payer. (Rèf: règlements annuels de taxation)					èglements annuels de taxation)	
DÉCLARATIONS DU (DES) TITULAIRE(S)						
Je comprends que tout débit préautorisé non encaissé par l'institution financière entraînera les frais supplémentaires prévus au règlement concernant la						
tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Val-d'Or. Je conviens dès à présent que les montants pourraient être majorés sans autre autorisation de ma part suivant l'envoi des comptes de taxes de la Ville de						
Val-d'Or. J'informerai le Service de la trésorerie par écrit de tout changement à la présente convention.						
Cette autorisation demeure en vigueur jusqu'à ce que la Ville de Val-d'Or ait reçu de ma part un préavis de modification ou d'annulation. Ce préavis doit être reçu au Service de la trésorerie au moins 10 jours ouvrables avant la date du prochain prélèvement à l'adresse indiquée ci-dessus.						
J'ai le droit de recevoir le remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec la présente convention. L'institution financière me remboursera les montants retirés par erreur dans les 90 jours civils suivant le retrait dans la mesure où le remboursement est demandé pour une raison valable ou à la suite d'une erreur de la Ville de Val-d'Or. Je comprends qu'une déclaration écrite à cet effet doit être donnée pour en expliquer le motif.						
Pour plus d'information sur vos droits et recours, communiquez avec votre institution ou visitez: www.cdnpay.ca						
			SIGNATURES			
Signature du titulaire du compte					Date	
Signature du second titulaire / s'il s'agit d'un compte conjoint pour lequel deux signatures sont requises Date						